

Décision

Générale

colonial

Décision n° 392 portant mise en affectation spéciale.

n° 392

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 mai 1945

Numéro JO
n° 4 du 01/05/1945

Date du numéro
1 mai 1945

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la Libération nationale, ensemble les ordonnances des 3 juin et 4 septembre 1944

Vu la note de service n° 861/4 A/DP AG, Vu l'avis favorable du Commandant Supérieur.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

— Est placé en affectation spéciale pour une période de six mois renouvelable à compter du 12 mai 1945, date de son arrivée en Côte Française des Somalis : M. Fara. maréchal-des-logis de réserve, classe de mobilisation 1929, chef-comptable aux Salines de Djibouti.

J. CHALVET.